

<https://ressources.anap.fr/parcours/publication/2509-mettre-en-oeuvre-un-projet-de-parcours-en-psychiatrie-et-sante-mentale-tome-2-retour-d-experiences>

Retour d'expérience, témoignage ♦ Kit de productions

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Tome 2 : retour d'expériences

Cette publication analyse le retour de six territoires ayant expérimenté la mise en œuvre d'un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale. Elle illustre et complète de façon concrète les méthodes et outils présentés dans le Tome 1 publié fin 2016. Chaque acteur peut ainsi s'approprier la démarche à travers des réalisations.

Présentation de la publication

Ce retour d'expériences présente les grands enseignements des travaux réalisés dans les six territoires accompagnés depuis 2013 : Hauts de France, Bretagne, Auvergne – Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Océan Indien et Pays-de-la-Loire. Des préconisations pour la généralisation de l'élaboration des projets territoriaux en santé mentale y sont proposées. La publication se fonde sur une double approche :

- L'analyse thématisée des plans d'action mis en œuvre dans les six territoires accompagnés,
- L'évaluation de la méthode au travers des résultats atteints, doublée d'une mise à l'épreuve de son utilisation dans le cadre d'un pilotage à l'initiative des acteurs*.

Les fiches complémentaires proposées en appui de la publication recensent diverses actions mises en œuvre avec succès.

Objectifs

L'objectif de cette publication est de présenter des solutions pour élaborer un projet territorial de santé mentale visant à améliorer la réponse aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques :

- Choix du territoire,
- Gouvernance de la démarche,
- Élaboration du diagnostic,
- Respect des préconisations législatives et réglementaires, notamment pour ce qui concerne l'adaptation de la méthode aux enfants et adolescents, ainsi qu'aux personnes âgées.
- Pérennisation de la démarche.

Enjeux

Le projet territorial de santé mentale a pour objectif de « *favoriser l'émergence de réponses centrées sur les besoins et aspirations des personnes, intégrant les objectifs de prévention, notamment du suicide, et de promotion de la santé, de maintien dans le milieu de vie ordinaire, de prise en compte des bonnes pratiques et de progrès des connaissances* » pour in fine « *améliorer concrètement les parcours des personnes concernées* »**.

À qui s'adresse cette publication ?

Cette publication s'adresse aux pilotes en charge de construire un projet territorial de santé mentale visant à favoriser la réhabilitation psychosociale. Elle s'adresse également aux régulateurs (ARS, conseils départementaux), ainsi qu'aux acteurs sanitaire (institutionnels et libéraux), médicosocial et social qui pourront nourrir un dialogue renouvelé entre eux.

*Conformément aux termes de l'article 69 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et de son décret d'application.

**Instruction N° DGOS/R4/DGCS/3B/DGS/P4/2018/137 du 5 juin 2018 relative aux projets territoriaux de santé mentale



Contenu de la production

Cette production contient :

- La publication Mettre en oeuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale Tome 2 : retour d'expériences
- Les fiches complémentaires

Glossaire

ARS
.....
pilotage
.....

Date de parution : 14/03/2019

Télécharger la production